



ALGERIE TELECOM SPA, au capital de 115 000 000 000.00 DA RC N° 02 B18083
DIRECTION OPERATIONNELLE DE KHENCHELA
SOUS DIRECTION FONCTION SUPPORT

Réf : AT/DO40/SDFS/12/2021

A Le Directeur de l'EPE/SPA

DIVINDUS MCM

HUSSEIN DEY-EL MAGHARIA

ALGER

Objet : 2ème Mise en demeure

Monsieur,

Par courrier recommandé en date du : 31/01/2021 nous vous avons mis en demeure d'avoir à remplir vos engagements contractuels concernant la fourniture des Dalles en béton, Objet de la Commande n° 200401 du 22/12/2020 conformément au contrat enregistré sous référence : AT/DO.KHE/SDFS/DAL/SA/42/2020 du 06/05/2020

Malheureusement vous n'avais pas honoré vos engagements et la commande n'a pas été livrée à ce jour.

En conséquence, nous vous adressons une Seconde mise en demeure pour la livraison de la commande relative à la fourniture des Dalles en béton dans un délai de 5 jours.

A défaut, nous serions contraints de procéder à la résiliation du contrat à vos torts exclusifs en application des dispositions contractuelles notamment de l'Article 21, aussi de mettre en œuvre les mesures et poursuites tendant à la réparation du préjudice subi par votre faute.

Nous vous prions d'agréer Monsieur, nos salutations distinguées.

Fait à Khenchela, le : 10 /02 /2021

Le Directeur



Signature
ALGERIE TELECOM
Le Directeur Opérationnel KHENCHELA
CHAMSEDDINE BOUBICHE